



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### convention sur les armes inhumaines

Question écrite n° 6422

#### Texte de la question

Alerté par de très nombreux habitants de la Côte-d'Or, émus et choqués par l'usage des mines anti-personnel, M. François Sauvadet souhaite connaître les intentions de M. le ministre des affaires étrangères afin d'aboutir à une interdiction absolue de l'usage de ces mines qui frappent indistinctement les populations civiles et les combattants. Plus particulièrement, au-delà de la ratification par la France du traité d'Ottawa, il souhaite connaître les initiatives que le ministre entend prendre sur la scène nationale et internationale afin que l'interdiction absolue de l'utilisation de ces mines soit respectée dans le monde entier, notamment par les Etats qui ont annoncé qu'ils ne ratifieront pas le traité d'Ottawa.

#### Texte de la réponse

1/ La France a signé, le 3 décembre, à Ottawa, la convention d'Ottawa sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines anti-personnel. Le gouvernement français déposera, dès le printemps 1998, un projet de loi de ratification de la convention d'Ottawa. Dès à présent, la France a cessé de fabriquer et d'exporter des mines anti-personnel. 2/ Sur le plan international, le gouvernement français appuiera toutes les initiatives visant à promouvoir l'universalisation de la convention d'Ottawa. La France a lancé, avant et au moment de la conférence d'Ottawa, un appel à tous les pays qui n'ont pas encore pris la décision de signer ce traité pour qu'ils le signent sans tarder. La France continuera d'oeuvrer pour que la convention d'Ottawa devienne la norme de référence édictant une interdiction totale et universelle des mines anti-personnel. 3/ Le gouvernement français demeure, parallèlement, attaché à l'ouverture de négociations sur la question des mines anti-personnel à la Conférence du désarmement pour permettre d'engager sur les principaux objectifs de cette convention les grands pays producteurs et consommateurs de mines (Inde, Chine, Russie) qui ne sont pas disposés, à ce stade, à signer la convention d'Ottawa. Ces négociations pourraient déboucher, rapidement, sur un premier accord portant sur l'interdiction des transferts. 4/ Enfin, le gouvernement français entend faire de son action en matière de déminage une priorité de sa politique d'aide. Les efforts déjà considérables qui ont été entrepris (120 millions de francs dépensés depuis 1994 en faveur du déminage) seront accentués.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6422

**Rubrique :** Traités et conventions

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4007

**Réponse publiée le** : 26 janvier 1998, page 411